

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 14 MARS 2022

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal
(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 14 mars 2022 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du dix-huit janvier deux mil vingt-deux, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, D. Andres, P. Babey-Foltzer, L. Bedin, J. Bédon, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, D. Bourquin, P. Casadevall, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment (*jusqu'au point n°25*), A. Cicolella-Filali, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon, G. Colin, JM. Combeau (*jusqu'au point n°7*), G. Crouvisier, S. D'Alguerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges, B. Gille, W. Grandmaire, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, E. Jacoté, V. Jean, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, D. Lagarde, C. Larrière (*jusqu'au point n°37*), E. Lasseront, A. Laurent, B. Malivernay, D. Marquaire, B. Marquis, D. Mathis, D. Micard, R. Michelet, D. Midon, B. Morel, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, C. Petit, F. Piasias, H. Poirat, S. Queyreyre, A. Rafiki, P. Retournard, N. Robert, MC. Serieys (*à partir du point n°7*), E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiébert, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas, O. Timotéo, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, C. Vitu.

Excusés : Mesdames et Messieurs C. Haxaire (*point n°29*), M. Fournier (*point n°4*), B. Jourdain (*point n°23*), M. Balland, M. Boulliat (suppléée par Monsieur JM. Combeau (*jusqu'au point n°7*)), S. Chrisment (*à partir du point n°26*), S. Giuranna (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), V. Grewis (pouvoir à Madame A. Cicolella-Filali), B. Huguenin (pouvoir à Monsieur P. Hauller), N. Humbert, C. Larrière (*point n°38*), B. Laurent (pouvoir à Monsieur F. Dulot), JN. Lombard (suppléé par Monsieur JL. Thiébert), C. Marchal (pouvoir à Madame C. Dufour), S. Muller (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), F. Piaget (pouvoir à Monsieur A. Gamet), C. Pierre (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), A. Remy (pouvoir à Madame C. Drapp), MC. Serieys (pouvoir à Monsieur D. Andrés (*jusqu'au point n°6*)), F. Virtel (pouvoir à Monsieur R. Alémani), C. Zeghmouli (pouvoir à Madame A. Laurent).

Absents : Mesdames et Messieurs J. Aubry, R. Colin, A. Gambrelle, JL. Martinet, D. Perrin, JP. Poirot, P. Remy.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Eric GARION

L'approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX pour la mise en conformité des différents moteurs de la station d'épuration de Charmes pour un montant de 7.564,97 € HT.

- Avec les Entreprises MARIO MAGGIO, SARL FERRY CHARPENTE COUVERTURE, SARL MENUISERIE JOLY, SARL PARANT PLATRERIE ISOLATION, SARL FRANCESCONI, SAS THOCKLER GILLES, SARL CELSIUS CHRISTOPHE BARRIERE et SASU KELDECO NOUVELLE SIGNATURE pour des travaux de construction de loges en extension et aménagement du sous-sol du Centre Culturel Paul Perrin de Nomexy pour un montant total de 138.291,26 € HT.

- Avec l'Entreprise SW ENVIRONNEMENT pour des travaux de protection d'un ouvrage et d'une berge au droit de la lagune du Cône sur la Commune d'Uriménil pour un montant de 35.712 € HT.

- Avec l'Entreprise TAMBE SAS pour la maintenance de la machinerie scénique du Théâtre de La Rotonde à Thaon les Vosges pour un montant annuel de 3.200 € HT pour une durée de 4 ans.

- Avec la Société Aqua Maintenance pour la fourniture et la pose de trois ensemble de mesure de chlore pour Les Voivres, Montmotier et Trémonzey pour un montant de 9.878,10 € HT.

- Avec la Société MGI CHAUFFAGE pour des travaux de mise en œuvre d'un aérotherme gaz à l'atelier numéro deux de la ZAC de Reffye à Epinal pour un montant de 5.044 € HT.

- Avec VOIES NAVIGABLES DE France pour l'occupation du domaine public fluvial du Port d'Epinal pour une durée de 5 ans et pour une redevance annuelle de base de 12.679,60 € à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Avec la Société VEOLIA pour la réparation de fuite sur la canalisation d'eau rue des Cueilleurs à la Verrerie de Portieux pour un montant de 5.823,71 € HT.

- Avec l'Entreprise PEDUZZI VRD pour des travaux de renouvellement d'une canalisation d'assainissement et eau potable et de branchements rue Didierjean à Charmes pour un montant de 9.503 € HT.

- Avec LE CABINET D'ARCHITECTURE HAHA pour une étude de faisabilité pré-programmatique pour la réhabilitation de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine d'Epinal pour un montant de 8.000 € HT.
- Avec la Société LORR-ENR pour un avenant n°2 à la mission d'élaboration de bouquets de travaux en vue de la mise en œuvre du dispositif « INTRACTING » pour un montant en moins-value de - 10.539 € HT portant le nouveau montant du marché à 52.695 € HT.
- Avec la Société UGAP pour l'achat de mobiliers pour les futurs bureaux de la Maison de l'Habitat et du Territoire pour un montant de 124.581,16 € HT.
- Avec LE CABINET D'ARCHITECTURE HAHA pour un avenant n°4 au marché portant sur la reprise des études pour la construction d'une plateforme de thermo-chauffage à Xertigny/Hadol pour un montant en plus-value de + 38.332,81 € HT portant le nouveau montant du marché à 213.471,81 € HT.
- Avec LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA REGION D'EPINAL (SICOVAD) pour la collecte des déchets non ménagers des équipements communautaires pour un montant de 88.441,69 € pour l'année 2022.
- Avec la Société LORRAINE REPRO pour la location et la maintenance d'un copieur pour la couveuse à Les Voivres pour un montant total mensuel de 16,71 € HT.
- Avec l'Entreprise RAY SAS pour des travaux de remplacement d'une canalisation d'eau potable rue de la Croix-Rouge à Epinal pour un montant de 85.675 € HT.
- Avec la Société Peduzzi pour des travaux de reprise d'affaissement sur le bief 13 de la piste Véloroute à Thiérouze pour un montant de 8.800 € HT.
- Avec la Société CHARDOT pour un levé topographique du Stade Louis Sayer à Thaon les Vosges pour un montant de 8.450 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour le renouvellement de branchements d'assainissement et eau potable des rues du Vallon et des Sorbiers à Chavelot pour un montant total de 11.359,49 € HT.
- Avec la Société VOSGES ARCHITECTURE pour la rénovation du gymnase de La Vôge les Bains pour un montant en plus-value de + 5.686 € HT portant le nouveau montant à 42.256 € HT.
- Avec la Société CITIES ZEN pour les droits d'utilisation de la solution logicielle « Mon Avis Citoyen » pour un montant de 23.422 € HT.

- Avec la SAS EUROVIA ALSACE LORRAINE pour l'aménagement de trottoirs et de voirie rue Entre les Deux Portes à Epinal pour un montant de 74.947,40 € HT.

- Avec la Société BATY ELEC pour des travaux d'électricité à l'aire d'accueil des gens du voyage de Razimont à Epinal pour un montant de 7.752 € HT.

- Avec les employés du chantier d'insertion de l'ASSOCIATION JEUNESSE ET CULTURES pour l'exécution de travaux d'entretien intérieur et extérieur et travaux ménagers du bâtiment « La Boîte » à Les Voivres pour un montant de 18 € par heure.

- Avec la Société COMPAS pour un outil permettant de consulter des indicateurs médico-sociaux et de veille territoriale pour un montant de 2.500 € HT.

- Avec la Société SUEZ pour l'extension du réseau assainissement séparatif rue de la Tuilerie à Uxegney pour un montant de 10.627 € HT.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de la Mairie d'Uriménil et de la salle polyvalente de la Commune de Vincey pour la réalisation d'activités du Relais Petite Enfance.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de 5 cromornes, par le Conseil Départemental des Vosges au profit du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de 12 salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association OPUS 88 pour l'organisation d'un stage instrumental pianos et cordes.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux situés rue Marcel Gourmand à Charmes au profit du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de Conférence du Centre des Congrès d'Epinal au profit du Comité Vosges Autisme Handicap.

- Pour l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de matériels et d'organisation de la gestion du Port d'Epinal avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de salles et d'instruments du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association « La Bandabera ».

- Pour un contrat de location d'une durée de 3 ans renouvelables pour une fontaine à eau à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un loyer mensuel de 25,50 € HT.

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente de la Commune de Vincey et de la salle Barbelouze à Golbey pour l'organisation d'une réunion Convention Territoriale Globale.

⇒ **A la création et modification de régies :**

- Pour la création d'une régie de recettes du service Médiathèque de Xertigny.

⇒ **A ester en justice :**

- De confier à Maître Pierre-André BABEL la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le cadre d'un recours en référé présenté par la Société ESPACE ARCHITECTURE relatif au marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée restreint pour la construction de la Médiathèque à Golbey.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour l'acquisition d'un minibus pour les crèches intercommunales.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour le poste de technicien pour l'animation de la politique de gestion intégrée des eaux pluviales pour les années 2022, 2023 et 2024.

- Auprès des Agences de l'eau Rhin Meuse et Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de diagnostics et schémas directeurs du systèmes d'alimentation en eau potable des Communes de Archettes, Badménil aux Bois, Bellefontaine, Dogneville, Essegney, Gruéy les Surance, Haillainville, Hautmougey, Jeuxy, Langley, Montmotier, La Vôge les Bains, Rehaincourt, Thaon les Vosges et Vincey.

- Auprès de l'Etat pour la perception de l'aide forfaitaire (ALT2) à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Razimont à Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du Conseil Régional Grand Est pour la réalisation d'un inventaire des zones humides.

- Auprès de la Région Grand Est pour l'organisation du salon Innov'Action 2021.

- Auprès de l'Etat pour différentes actions réalisées dans le cadre de la Politique de la Ville.

- Auprès du Département des Vosges, de la Région Grand Est, de l'Etat et de Fédération Sportives pour des travaux d'accessibilité du Théâtre Municipal d'Epinal, des vestiaires du stade de Nomexy, du Bassin d'Eté de La Chapelle aux Bois et de la Piscine Germain Creuse à Golbey et des travaux de rénovation du stade de football de Vincey et du stade de football de La Colombière à Epinal.

- Après du Conseil Départemental des Vosges et de l'Etat pour le fonctionnement du Conservatoire Gautier-d'Epinal.

⇒ Pour l'acceptation d'une indemnité de sinistre :

- De la Société d'Assurances GROUPAMA pour un montant de 2.712 € dans le cadre d'un accident intervenu sur un candélabre Zone de l'Hermitage à Charmes.

⇒ A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :

- Après des Associations suivantes : Association des Bibliothécaires de France, Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale, Association Des Utilisateurs des Logiciels Archimed, Association des Ludothèques Françaises, Comité Français du Bouclier Bleu, Images en bibliothèques, Interbibly et Réseau Carel pour un montant total de 1.095 € pour l'année 2022.

⇒ Pour l'octroi d'un mandat spécial :

- Pour un déplacement au Ministère des Transports à Paris pour la signature du partenariat pour revitaliser les petits canaux du Grand Est le 24 janvier 2022.

- Pour la participation à un séminaire partenarial stratégie régionale cyclable à Strasbourg le 15 février 2022.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS

2 - Intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire a restitué, à compter du 1er juillet 2022, 26 aires de jeux, 17 terrains multisports, 3 skate park, 4 parcours de santé et 1 terrain de bicross à 20 Communes membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

3 - Création de la Commission de Délégation de Service Public pour « la gestion et l'exploitation de l'Hôtel Innovation Bois »

Le Conseil Communautaire a approuvé la création de la Commission de Délégation de Service Public pour « la gestion et l'exploitation de l'Hôtel Innovation Bois » et a désigné les représentants appelés à y siéger.

4 - Association des Maires Ruraux des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 4.000 € à l'Association des Maires Ruraux des Vosges pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ELUS A L'UNANIMITÉ

Titulaires : MM. Daniel LAGARDE, Cédric HAXAIRE, Marc BARBAUX, Michel FOURNIER, Jérôme THOMAS

Suppléants : Mmes et MM. Denis HARPIN, Christophe PETIT, Patrick VILMAR, Stéphanie POIRIER, Véronique MARCOT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel FOURNIER ne participe pas au vote

5 - Tarif de vente de produits dérivés « Epinal la belle image »

Le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de produits dérivés « Epinal la belle image ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Avenant n°1 de l'accord-cadre pour la fourniture de matériel informatique

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Société JCD Communication, l'avenant n°1 du lot 1 de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériel informatique portant sur une augmentation des tarifs du bordereau des prix unitaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Avenant n°4 - contractualisation 2022 avec le Département des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 à la convention relative à la contractualisation avec le Département des Vosges listant les projets pouvant bénéficier d'un taux d'aide bonifié pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES**8 - Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Conseil Communautaire a tenu un débat sur les orientations générales du budget 2022, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

A PRIS ACTE

9 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits d'investissement et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Participation du budget annexe Réseau Haut Débit

Le Conseil Communautaire a arrêté le montant définitif de la participation du budget annexe Réseau Haut Débit au Budget Général pour un montant de 52.484,85 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Communautaire a approuvé l'état de la refacturation de la redevance d'occupation du domaine public des budgets annexes Eau DSP et Assainissement DSP sur le budget général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 12/1 - Commune de Chaumousey ;
- 12/2 - Commune de Dounoux ;
- 12/3 - Commune de Frizon ;
- 12/4 - Commune de Haillainville ;
- 12/5 - Commune de La Haye ;
- 12/6 - Commune de Mazeley ;
- 12/7 - Commune de Pallegney ;
- 12/8 - Commune de Vaudeville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - Fonds de concours - Travaux des stadesRETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****14 - Pépinière d'entreprises**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de soutien aux plans d'affaires 2021 avec la SA Epinal-Golbey Développement à hauteur 16 plans d'affaire soit 97.568 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ**15 - Incubateur d'Excellence Grand Est**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 la convention conclue avec Quest For Change (ex : Sémia) permettant de renforcer l'offre d'incubation du Quai Alpha grâce à un deuxième chargé d'affaires et une « starter class » supplémentaire, et portant la contribution financière de 70.000 € à 109.000 € pour l'année 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ**16 - Aides Economiques****16/1 - SARL La Bergamote**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide à l'investissement productif de 4.400 € correspondant à un taux de 11 % sur une base de dépenses éligibles de 40.000 € HT au profit de la SARL La Bergamote sise 120 rue de Lorraine à Thaon-les-Vosges

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ**16/2 - SARL REVAL'PREST**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une aide d'un montant plafonné à 10.000 €, correspondant à un taux d'intervention de 12 % sur un montant de dépenses éligibles de 98.830 € HT au profit de la SARL REVAL'PREST sise 26 avenue du Rose Poirier à Epinal

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ**17 - Forum International Bois Construction**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 5.000 € au profit de la Société NVBCOM pour l'organisation du 11ème Forum International Bois Construction 2022 sur le thème de « la neutralité Carbone » qui se tiendra le 6 avril 2022 à Epinal et les 7/8 avril à Nancy.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ**18 - Réseau de collectivités favorisant l'accueil des tournages en Grand Est**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'annexe financière à la convention PLATO avec la Région Grand Est et l'agence culturelle Grand Est visant un partenariat permettant la facilitation de l'accueil de tournage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la mise en place d'actions commune de promotion du territoire auprès des professionnels et d'un abondement financier de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en faveur du Fonds régional dédié au soutien de la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 15.000 € pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Maison RomaineRETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**20 - Fonds de compensation Ecoparc**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Communautaire a approuvé la mobilisation du Fonds de compensation Ecoparc afin de financer l'étude sur la filière locale de transformation des produits carnés réalisée par la Chambre d'Agriculture des Vosges à hauteur de 15.732 € TTC, ce projet répondant aux objectifs de compensation de perte de valeur alimentaire dans le cadre du projet de création d'une zone d'activité Ecoparc à Chavelot et a autorisé le lancement d'un appel à projet.

MOBILITES**21 - Marché complémentaire pour l'extension du système billettique**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Communautaire a approuvé le marché complémentaire relatif à la billettique du réseau de transport avec la Société AEP pour un montant maximum de 350.000 €.

HABITAT**22 - Agence Locale de l'Energie et du Climat Centre Vosges**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes 2021 de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Epinal Centre Vosges qui a transféré l'ensemble de son patrimoine et personnel à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 31 décembre 2021.

23 - Marché public pour une mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie (OPAH-CV)ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Communautaire a signé le marché public pour le suivi et l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du cadre de Vie (OPAH-CV).

Monsieur Benoît JOURDAIN ne participe pas au vote

24 - Pacte Bois et Biosourcés avec Fibois Grand EstADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Communautaire a approuvé le « Pacte Bois et Biosourcés » avec Fibois Grand Est et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à le signer le document correspondant.

25 - Groupement de Commande avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la Commune d'Uriménil pour les travaux de la friche BihlADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est et la Commune de Uriménil pour les travaux de la friche Bihl.

ELUS A L'UNANIMITÉ

*Titulaire : M. Daniel LAGARDE
Suppléant : M. Didier MATHIS*

EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS

26 - Vente du catalogue de l'exposition « Nous, porteurs de nuages et autres livres d'artistes » à la BMI d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de dépôt-vente avec les éditions de la Canopée et la mise en vente à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal de 40 exemplaires du catalogue « Nous, porteurs de nuages et autres livres d'artistes » et à fixer le tarif public de vente de ce catalogue.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

27 - Tarifs Scènes Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé les nouveaux tarifs de Scènes Vosges applicables à compter du 1er septembre 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

28 - Tarifs solidaires à l'intention des réfugiés et primo arrivants sur des séances publiques sportives

Le Conseil Communautaire a approuvé le tarif solidaire d'un euro, par séance, au Bassin Olympique afin de permettre la mise en pratique des cours de Français Langues Etrangère proposés par les MJC et centres sociaux pour le public primo-arrivants.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

29 - Convention de partenariat 2022 avec la Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal, le renouvellement de la convention de partenariat relative à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire fixant la contribution financière à 112.825 € pour l'année 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Monsieur Cédric HAXAIRE ne participe pas au vote

30 - Accords-cadres à bons de commande - Portage repas crèches ELIOR

Le Conseil Communautaire a approuvé la proposition de 2 accords-cadres à bons de commande avec la Société ELIOR à compter du 1er septembre 2022 pour la livraison de repas pour le Pôle Petite Enfance à Epinal et au 1er janvier 2023 pour la livraison de repas aux Crèches de Golbey, Thaon les Vosges et Xertigny ainsi que la révision du prix du repas à compter du 1er janvier 2022 par la société ELIOR.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

TOURISME

31 - Convention financière relative aux travaux d'entretien des berges du canal des Vosges

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention financière relative aux travaux d'entretien des berges du Canal des Vosges supportant la Véloroute sur le Département des Vosges pour 2022 pour un montant de 150.000 € à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32 - Convention de partenariat avec le Département de la Haute-Saône et Destination 70

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat avec le Département de la Haute-Saône et Destination 70 pour le comité d'itinérance de la Véloroute voie Bleue pour un montant de 5.000 € par an à la charge de la Communauté d'Agglomération d'Epinal jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

33 - Signalétique touristique et de service de la Véloroute Voie Bleue

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir, pour un montant estimatif total de 293.910 € HT, avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres, pour le marché relatif à l'amélioration de la signalétique de la Véloroute Voie bleue.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

EAU ET ASSAINISSEMENT**34 - Compétence eaux pluviales urbaines - remboursement de travaux**

Le Conseil Communautaire a approuvé le remboursement à la Commune de La Vôge les Bains un montant de 29.990,54 € correspondant au montant des travaux relatifs à la compétence eaux pluviales urbaines dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Bourg payés par la Commune en lieu et place de la Communauté d'Agglomération d'Epinal après le transfert de la compétence.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

35 - Avenant n°1 au contrat de concession du service eau potable pour la Commune de Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession du service eau potable pour la Commune de Xertigny modifiant la dotation et le contenu du fonds d'investissement.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

36 - Fixation du tarif d'une surtaxe eau industrielle

Le Conseil Communautaire a approuvé une surtaxe pour l'eau industrielle d'un montant de 0,34 € HT/m3.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

37 - Règles de dégrèvement des factures eau et assainissement

Le Conseil Communautaire a défini les règles de dégrèvement des factures d'eau et d'assainissement conformément au disposition de la loi Warsmann du 17 mai 2011.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

GEMAPI ET COURS D'EAU**38 - Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Ville d'Epinal relatif à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Champ du pin-Champbeauvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 15 mars 2022,
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'H'.

Michel HEINRICH